

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

11 / / 0 0 9

N°2002 / ----- / PRG / SGG

**PORTANT NOMINATION DES CADRES DU
MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT**

- Vu- La Loi Fondamentale ;
- Vu- Le Décret N°99/004/PRG/SGG du 8 Mars 1999 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu- Le Décret N°99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999 portant nomination des Membres du Gouvernement modifié par les Décrets N°2000/007/PRG/SGG du 25 Janvier 2000, N°2000/046/PRG/SGG du 3 Juin 2000, N°2000/050/ PRG/SGG et N°2000/051/PRG/SGG du 7 Juin 2000 ;
- Vu- Le Décret N°97/074/PRG/SGG du 5 Mai 1997 portant organisation du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

D E C R E T E,

Article 1^{er} / Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

**DIRECTION NATIONALE DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME :**

Directeur National :

Monsieur **Amadou DIALLO**, Architecte, Mle 164275F, confirmé.

Directeur National Adjoint:

Monsieur **Jean TOLNO**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Mle 164275F, confirmé.

**DIRECTION NATIONALE DE
L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION**

Directeur National :

Monsieur **Aly Badara CAMARA**, Ingénieur de Bâtiment,
Mle 169672N, précédemment Directeur National Adjoint du même Service.

Directrice Nationale Adjointe:

Madame **FOFANA Fatoumata BARRY**, Architecte, Mle 164277 Z, précédemment Chef Division Opérations Urbaines à la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, en remplacement de Monsieur Aly Badara CAMARA appelé à d'autres fonctions.

**DIRECTION NATIONALE DES
DOMAINES ET DU CADASTRE**

Directeur National :

Monsieur **Zaou GUILAVOGUI**, Ingénieur Géodésien, Mle 187204 W, précédemment Directeur National Adjoint du même Service, en remplacement de Monsieur Mamadouba CAMARA, muté.

Directeur National Adjoint:

Monsieur **Nounké KOUROUMA**, Architecte, Mle 189008 R, précédemment Directeur Régional Adjoint de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Ville de Conakry, en remplacement de Monsieur Zaou GUILAVOGUI, appelé à d'autres fonctions.

SERVICE SUIVI ET CONTROLE

Directeur National :

Monsieur **Mamadou Cellou SOW**, Ingénieur de Bâtiment, Mle 137508 C, précédemment en service à la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Ville de Conakry, en remplacement de Monsieur Diaka Mady KABA, muté.

Directeur National Adjoint:

Monsieur **Mamadouba KEITA**, Ingénieur de Bâtiment, Mle 153064 N, précédemment en service à la Direction Nationale de l'Habitat et de la Construction, en remplacement de Monsieur Aly Manguet SOUMAH, muté.

BUREAU DE STRATEGIE ET DE DEVELOPPEMENT

Directrice Nationale :

Madame **Nènè Mariama BALDE**, Géographe-Urbaniste, Mle 146536 D, précédemment en service à la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

Directeur National Adjoint:

Monsieur **Mory KOMARA**, Ingénieur de Bâtiment, Mle 150551 T.

**CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
EN ARCHITECTURE ET AMENAGEMENT**

Directeur National :

Monsieur **Mohamed CAMARA**, Architecte, Mle 157080 V, précédemment Chef de la Division Architecture à la Direction Nationale de l'Habitat et de la Construction, en remplacement de Monsieur Mamoudou DIALLO, muté.

Directeur National Adjoint:

Monsieur **Lansana Fatoumata CAMARA**, Ingénieur Aménagiste, Mle 172732 P, confirmé.

BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE

Conservateur Foncier :

Monsieur **Mamadouba CAMARA**, Juriste, Mle 168310 T, confirmé.

Conservateur Adjoint

Monsieur **Alpha Amadou BARRY**, Ingénieur Géodésien, Mle 175586 S, confirmé.

**SOCIETE DE LOGEMENTS A PRIX MODERE
« SOLOPRIMO »**

Directeur Général:

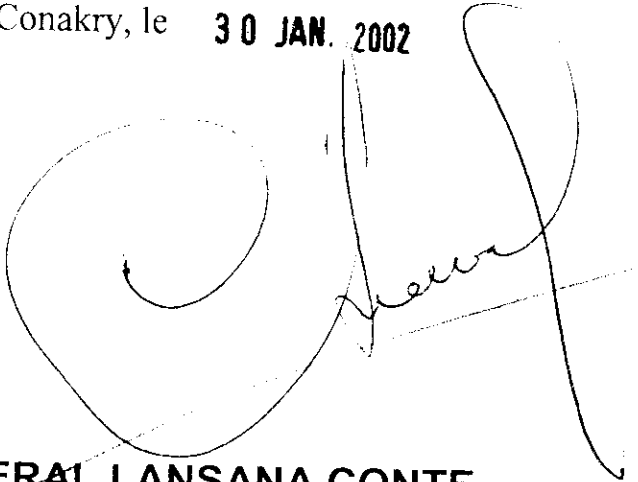
Monsieur **Paquilé MONEMOU**, Ingénieur de Bâtiment, Mle 149839Z, précédemment Chef de la Section Normes et Règlements à la Direction Nationale de l'Habitat et de la Construction, en remplacement de Monsieur Mamy CAMARA, appelé à d'autres fonctions.

Directeur Général Adjoint:

Monsieur **Mamadou Madiou BARRY**, Ingénieur de Bâtiment, Mle 164459L, précédemment chef de la Division Opérations du même Service, en remplacement de Monsieur Mamadi KALLO, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 / Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré au Journal officiel de la République.

Conakry, le 30 JAN. 2002



GENERAL LANSANA CONTE